

### Résumé du système ABC Plus

Jay Fallis, M.A., B. Sc. Soc.

Sur un bulletin de vote ABC Plus, les électeurs peuvent effectuer trois sélections : un premier, un second et un troisième choix. Chaque premier choix vaut quatre points, chaque second choix vaut deux points et chaque troisième choix vaut un point. Dans les circonscriptions uninominales, le candidat qui reçoit le plus de points gagne. Dans les circonscriptions plurinominales, le parti ou le candidat qui obtient le plus de points remporte un siège. Le total du parti gagnant est multiplié par un nombre inférieur à un et comparé aux totaux des autres candidats et partis pour déterminer le gagnant du siège de procédure. Ce processus peut se poursuivre jusqu'à ce que tous les sièges soient attribués pour un maximum de six sièges par circonscription. Ce système, qui offre un bulletin de vote et une méthode de calcul simples, a le potentiel d'être populaire auprès des Canadiens, et permettrait de garantir qu'un plus grand nombre de votes contribue au résultat des élections. Ce système est également similaire au système électoral utilisé pour élire les représentants du Parlement national de Nauru.

## ABC Plus : un système électoral véritablement canadien

Jay Fallis, M.A., B. Sc. Soc.

### Intentions

J'espère que la proposition suivante comble non seulement les fossés parmi les partisans réformistes, mais aussi parmi les opposants à la réforme et les citoyens du Canada. Le système proposé utilise des éléments d'un système de scrutin préférentiel connu sous le nom de méthode Borda, élaborée par le mathématicien français Jean-Charles, Chevalier de Borda, des éléments modifiés du système Quota Borda conçu par Michael Dummett, de même qu'une méthode de répartition des sièges préconisée par l'ancien directeur général des élections du Canada, Jean-Pierre Kingsley (1)(2)(3)(4). Ces réformes convergent pour créer un système appelé Alternative Borda Count Plus (ABC Plus).

### Bulletin de vote

Sur un bulletin de vote ABC Plus, les électeurs peuvent effectuer trois sélections : un premier, un second et un troisième choix. Chaque premier choix vaut quatre points, chaque second choix vaut deux points et chaque troisième choix vaut un point. Une fois tous les points additionnés, le candidat ayant obtenu le plus de points l'emporte.

### Répartition des sièges

L'ancien directeur général des élections, Jean-Pierre Kingsley, a laissé entendre que la plupart des régions du Canada sont trop peu peuplées pour avoir des circonscriptions plurinominales. Toutefois, il serait possible d'avoir des circonscriptions plurinominales dans les régions urbaines densément peuplées (5). Ce plan conviendrait au contexte canadien. D'abord, une telle méthode de répartition des sièges a déjà été employée aux élections provinciales du Manitoba et de l'Alberta (6). En outre, alors que la plupart des Canadiens vivant dans des circonscriptions à faible densité de population ont tendance à passer leur temps dans cette circonscription, ceux qui vivent dans les plus grandes villes du Canada passent beaucoup de temps dans quatre ou cinq circonscriptions quotidiennement. Par conséquent, une circonscription à forte densité de population ne reflète généralement pas le véritable caractère d'une ville. En créant des circonscriptions plurinominales dans les régions urbaines, le véritable caractère d'une ville sera mieux reflété au Parlement.

### Application du modèle de Jean-Pierre Kingsley au bulletin de vote

Le bulletin de vote ABC Plus et la méthode de calcul peuvent être appliqués aux circonscriptions uninominales. Cependant, appliquer le même bulletin de vote et la même méthode de calcul à des circonscriptions plurinominales pourrait avoir un effet négatif sur les candidats des partis qui n'accèdent pas à la première ou à la seconde place, sur les partis qui sont incapables de remplir leur liste de candidats, ou sur les partis qui choisissent volontairement de ne pas présenter trop de candidats.

Une solution simple à ce problème serait de modifier la structure du bulletin de vote et du processus de calcul pour les circonscriptions à plusieurs sièges. Plutôt que de disposer chaque candidat sur une section séparée du bulletin de vote, chaque parti sera inscrit aux côtés des candidats indépendants. Les noms des candidats qui ont été choisis pour représenter le parti par l'association de circonscription (constituée d'un groupe de partisans locaux) seront inscrits en ordre sous le nom du parti.

Au lieu de laisser l'association de circonscription choisir les candidats, il serait possible de permettre aux électeurs de mettre en ordre leurs candidats favoris de chaque parti sur leur bulletin de vote. Toutefois, cette mesure pourrait compromettre la simplicité du système et encourager les conflits entre partis.

Une fois les totaux additionnés, le parti/candidat ayant obtenu le plus de points remporte le premier siège. Le total du parti gagnant serait alors multiplié par un nombre inférieur à un (ce nombre serait compris entre 0,5 et 0,8). Le résultat nouvellement calculé du parti gagnant s'opposerait aux totaux des autres partis pour déterminer le prochain parti/candidat gagnant. Ce processus se poursuivrait jusqu'à ce que tous les sièges soient répartis.

#### Nombre de circonscriptions et de représentants

Le nombre de représentants de chaque circonscription varierait selon la taille de la zone urbaine. Il pourrait aussi être utile d'établir un nombre maximum de représentants pour chaque circonscription.

Un bon compromis en ce qui concerne le nombre maximum de membres pour une circonscription serait d'avoir six membres par circonscription. Six est la moyenne entre le nombre cinq, qui fait référence aux cinq membres du système STV de l'Irlande, et le nombre sept, qui est le nombre maximal de sièges recommandé utilisé dans le système BC-STV par l'Assemblée citoyenne de la Colombie-Britannique sur la réforme électorale (7)(8).

#### Élections partielles

Comme dans le cas de notre système actuel, des situations pourraient survenir selon lesquelles un candidat serait incapable d'effectuer son mandat parlementaire. Dans les circonscriptions uninominales, la solution simple pourrait être de tenir une élection partielle.

Dans les circonscriptions plurinominales, cette solution ne serait pas aussi pratique puisqu'un député ayant démissionné pourrait avoir été choisi après plusieurs autres candidats. Ainsi, le parti du candidat ayant démissionné ne dispose peut-être pas de la même capacité à gagner la première place à une élection contrairement à d'autres partis. La solution pourrait être de donner le siège au candidat suivant sur la liste du parti du candidat ayant démissionné pendant les élections.

Si un candidat indépendant est remplacé, ou si consulter la liste d'un parti n'est pas envisageable, une élection partielle pourrait être tenue pour un siège de l'ensemble de la circonscription.

#### Division de parti

Dans ce système, il est possible que des partis tentent de se diviser pour tirer avantage à figurer à plusieurs endroits sur un bulletin de vote au lieu d'un seul (9). Ainsi, un parti par procuration

pourrait se former à partir d'un autre parti ou des élites de parti/partisans pourraient se présenter comme candidats indépendants seulement pour rejoindre leurs partis favoris après l'élection.

Ce système modifié dispose déjà de mesures dissuasives en place pour contrer ce type de division. Toutefois, pour veiller à ce que les partis ou les candidats par procuration ne puissent apparaître, les règlements suivants pourraient être appliqués :

1. Un parti ou un candidat indépendant ne peut partager de ressources avec un parti adverse ou un candidat adverse.
2. Un candidat indépendant élu à l'Assemblée législative ne peut rejoindre un parti avant l'élection suivante.
3. Les candidats indépendants ne peuvent être membres d'un parti avec lequel ils sont en concurrence.
4. Un parti ou un candidat ne peut encourager les électeurs de voter pour un parti adverse ou un candidat adverse.
5. Pour être inscrit en tant que parti politique sur le bulletin de vote, un leadership clairement établi distinct de celui d'un autre parti doit être en place.
6. Pour être inscrit en tant que parti politique sur le bulletin de vote, un parti doit être représenté par au moins un candidat dans 50 % des circonscriptions d'une province.

Le non-respect de l'un de ces règlements pourrait être passible de lourdes amendes ou même d'une disqualification de la candidature aux élections. Une commission d'examen privée ou un poste d'agent d'examen privé pourrait également être établi pour veiller à ce que l'intention de ces règlements soit respectée.

#### Avantages d'un système électoral ABC Plus

##### Simplicité

Dans les circonscriptions uninominales, la méthode de calcul et le bulletin de vote peuvent être facilement expliqués aux électeurs. La nature simple du système est diminuée dans une certaine mesure dans les circonscriptions plurinominales. Néanmoins, on pourrait toujours prétendre que par rapport à d'autres options de réforme, l'ABC Plus continue d'être la plus simple.

##### Représentation régionale

L'ABC Plus permettrait d'améliorer la représentation régionale actuelle de notre pays dans les circonscriptions où il n'y a que des membres uniques. Afin de l'emporter dans les circonscriptions uninominales, les candidats auraient probablement besoin d'un niveau de soutien d'environ 65 à 80 % de la population de la circonscription (selon le nombre de partis/candidats viables qui se présentent et la popularité de chacun) (10).

Dans les circonscriptions plurinominales, les totaux pourraient être un peu obscurs en raison du plus grand nombre de personnes votant dans une circonscription, du plus grand nombre de sièges disponibles et du plus grand nombre de partis/candidats se disputant l'élection. Toutefois, lors de la

sélection du dernier candidat dans une circonscription à six membres, lorsque la division des partis et des votes est à son meilleur, il reste fort probable que ce candidat reçoive plus d'appui d'électeurs que la plupart des gagnants d'un système majoritaire uninominal à un tour. Par ailleurs, les préférences quant aux partis politiques des électeurs dans chaque région seraient mieux reflétées par un système majoritaire uninominal à un tour, puisque les partis multiples gagneraient en représentativité.

### Amélioration de la représentation des candidats indépendants et des petits partis

Le système électoral ABC Plus permettrait aux candidats indépendants et aux plus petits partis d'obtenir un peu plus de succès qu'avec le système majoritaire uninominal à un tour. Selon l'étude préliminaire que j'ai menée, dans les circonscriptions uninominales, un parti qui reçoit quelques bulletins de vote où il obtient la première sélection, mais plusieurs seconds et troisièmes choix pourrait encore avoir une chance de gagner (11). Cela ne signifie pas nécessairement que plusieurs petits partis et candidats indépendants remporteraient plusieurs circonscriptions uninominales, mais plutôt qu'ils auraient une plus grande possibilité de gagner ces sièges qu'avec le système actuel.

Dans les circonscriptions plurinominales, les petits partis auraient encore plus de chances de gagner des sièges. Plus il y a de sièges disponibles dans une circonscription, plus il y a de chances pour ces petits partis de gagner un siège. La mesure dans laquelle les petits partis remportent des sièges dépendra également du nombre de grands partis contre lesquels ils rivalisent.

Les candidats indépendants des circonscriptions plurinominales vivent une expérience différente, puisqu'on leur donne la possibilité de concourir aux côtés des partis sur le bulletin de vote. Cela pourrait sembler considérablement avantageux pour les candidats indépendants. Toutefois, on pourrait également faire valoir que les candidats indépendants pourraient avoir plus de difficulté à gagner dans les circonscriptions plurinominales. Chacun des partis contre lesquels ils se mesurent aurait probablement plus facilement accès à des ressources. Par ailleurs, les candidats multiples d'un parti disposeraient d'une plus grande capacité pour atteindre les électeurs et aborder une grande variété de questions politiques, qu'un seul individu.

Ainsi, bien qu'il soit possible que les candidats indépendants et les petits partis n'aient encore qu'une faible possibilité de gagner avec le système ABC Plus, leurs chances de réussite seraient toutefois supérieures qu'avec notre système actuel.

### Limite du vote stratégique

Contrairement à notre système actuel, l'ABC Plus élimine un élément préoccupant du vote stratégique qui existe dans le système majoritaire uninominal à un tour. Avec l'inclusion d'un bulletin de vote ordinal/préférentiel qui permet aux électeurs de voter pour plus d'un parti, les électeurs ne se sentent désormais plus forcés d'abandonner complètement un parti ou un candidat qui a peu de chances de gagner. Bien qu'il y ait encore la possibilité que l'ordre des préférences des

électeurs soit affecté par la stratégie, ce serait toutefois une nette amélioration par rapport à notre système actuel.

### Potentiel de popularité

L'ABC Plus est un système qui a la capacité d'être populaire parmi les Canadiens. Une étude préliminaire que j'ai menée indique un appui élevé (75,6 %) pour l'utilisation du système de bulletins de vote ABC Plus dans les circonscriptions uninominales (12). Il est révélateur que la plupart des participants à l'étude résident dans la circonscription de Simcoe-Nord, une circonscription qui a rejeté en 2007 le référendum de l'Ontario sur la réforme électorale (13). Bien qu'il y ait toute une panoplie de raisons pouvant expliquer cette différence, celle-ci pourrait suggérer que la simplicité de la méthode de calcul et du bulletin de vote a joué un rôle. Bien que ces conclusions préliminaires soient prometteuses, il est aussi important de mentionner que l'inclusion d'une méthode de calcul modifiée pour les circonscriptions plurinominales pourrait avoir mené au désintérêt de certains en raison de la complexité ajoutée.

Outre la simplicité, plusieurs aspects de ce système pourraient combler le fossé entre les différents partisans de la réforme. Ce système offre des éléments de représentation proportionnelle puisque les circonscriptions plurinominales sont conçues de façon à mieux refléter les allégeances de l'Assemblée législative. Pour ceux qui préconisent le scrutin préférentiel, ce système pourrait être d'intérêt puisqu'il offre un bulletin de vote préférentiel modifié. L'ABC Plus pourrait également plaire aux gens qui favorisent le statu quo, puisqu'il offre aux électeurs l'option de choisir seulement un candidat, autrement dit, de voter comme s'ils utilisaient encore le bulletin de vote du système majoritaire uninominal à un tour. Enfin, ce système est attrayant pour les citoyens canadiens puisqu'il leur offre une plus grande capacité d'avoir une influence sur les résultats d'une élection comparativement au système majoritaire uninominal à un tour.

### Avantages du modèle de Jean-Pierre Kingsley

#### Circonscriptions plurinominales

Bien qu'il y ait eu plusieurs critiques des circonscriptions plurinominales dans le passé, les témoignages de témoins experts d'Irlande et d'Écosse indiquent que plusieurs de ces préoccupations peuvent être exagérées. Aux élections générales islandaises et aux élections municipales écossaises, les électeurs sont satisfaits de la mesure dans laquelle les représentants locaux répondent à leurs besoins (14)(15).

Les citoyens de ces pays souhaiteraient également avoir la possibilité de demander de l'aide à plus d'un membre, puisque cela améliore les chances de succès des projets qu'ils souhaitent accomplir (16). Offrir des circonscriptions plurinominales implique que davantage de citoyens seront en mesure de demander de l'aide à une personne avec qui ils partagent une idéologie politique et d'être représentés par celle-ci.

Bien que l'on pourrait affirmer que ce système crée une redondance et ajoute du travail inutile aux députés, il est possible d'éliminer ces redondances (17).

### Simplicité de restructuration des circonscriptions

En utilisant le modèle de répartition des sièges de Jean-Pierre Kingsley, la mise en œuvre d'un système électoral ABC Plus pourrait entraîner une restructuration modérée seulement des limites des circonscriptions actuelles du Canada. Plutôt que devoir redessiner la plupart des circonscriptions fédérales, il serait possible avec l'ABC Plus de combiner la plupart des circonscriptions urbaines pour créer des circonscriptions plurinominales. Cette mesure permettrait à Élections Canada de gagner du temps et des ressources qui sont normalement consacrées à redessiner complètement les limites des circonscriptions du Canada par les autres systèmes de réforme.

### Désavantages possibles

#### Pas purement proportionnel

L'ABC Plus permettra de limiter le décalage entre le nombre de votes obtenus par un parti aux sièges qu'ils ont obtenus à l'Assemblée législative. Ce système aidera également à réduire la probabilité qu'un parti bénéficiant d'un soutien appuyé dans des régions particulières puisse se présenter sans représentation. Cependant, l'ABC Plus ne peut atteindre une pleine proportionnalité et les partis pourraient tout de même être légèrement surreprésentés et sous-représentés à l'Assemblée législative.

### Risques potentiels du système de points

Une critique de la méthode Borda standard serait que les électeurs sont en mesure d'entraver le succès de leur premier choix en choisissant le parti adverse comme second ou troisième choix (18).

Toutefois, lorsqu'on le compare avec notre système électoral actuel, l'ABC Plus offre un bien meilleur bulletin de vote que le système majoritaire uninominal à un tour. Avec notre système électoral actuel, plusieurs personnes qui votent stratégiquement n'ont pas la possibilité d'exprimer leur appui à leur parti préféré, puisqu'ils utilisent 100 % de leur appui contre leur candidat préféré. Par ailleurs, avec ABC Plus, les électeurs n'ont pas à choisir un second ou un troisième choix s'ils ne le souhaitent pas.

### Exemples de la méthode Borda

Bien qu'ABC Plus ne soit utilisé dans aucun parlement national dans le monde, des systèmes électoraux similaires à la méthode Borda sont utilisés pour les élections parlementaires à Nauru, en Slovaquie, et pour les élections présidentielles de Kiribati (19)(20). Chacun de ces exemples, bien que différents d'ABC Plus, laisse entendre qu'un système similaire pourrait s'épanouir au Canada.

### Un système électoral véritablement canadien

Il n'existe pas de système électoral parfait pour le Canada. Cependant, mettre en œuvre le système ABC Plus permettrait d'atténuer plusieurs des problèmes qui existent actuellement dans notre système électoral actuel, tout en perdant peu, voire aucun, de ses avantages. Il s'agit d'un système qui a la capacité d'atteindre tous les Canadiens, les réformistes comme les non-réformistes. Ce système est conçu pour l'électorat canadien.

## Remerciements

Ce document n'aurait pas été possible sans les conseils de :

D<sup>r</sup> Dennis Pilon, D<sup>r</sup> Geoffrey Booth, Sheila Gervais, Paul Gregory, Emma Pyke, Julien Lamarche, Lucy Morkunas, Ted Cragg, Rachel Trudeau, Robert D'Aoust, Shelley Browne, Anna McQuaig, John McQuaig, Max McQuaig, Janet Allen, Lois Fallis, Jennie Fallis, Murray Fallis, Wendy McQuaig Fallis et Fred Fallis.

## Ouvrages cités

- (1) Borda, Jean-Charles De. « Mémoire sur les élections au scrutin, Histoire de l'Académie Royale des Sciences », Mémoires de L'Académie Royale (1781) : 657-64, accessible en ligne.
- (2) « Borda Count », Electoral Reform Society, 2010, accessible en ligne.
- (3) Dummett, Michael. *Voting Procedures, and Again in His Principles of Electoral Reform*, Oxford, Royaume-Uni, Oxford UP, 1984.
- (4) Kingsley, Jean-Pierre. « Witness Testimony from Meeting 5 », Processus du Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE), Ottawa, ON, ParIVu, 7 juillet 2016, accessible en ligne.
- (5) *Ibid.*
- (6) Jansen, Harold John. *The Single Transferable Vote in Alberta and Manitoba*, Thèse, Université de l'Alberta, 1998, Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada.
- (7) « Electoral Systems; Republic of Ireland: Single Transferable Vote in Action », ACE: The Electoral Knowledge Project, accessible en ligne.
- (8) Gouvernement de la Colombie-Britannique. Elections BC, *Proposed BC-STV Electoral System Boundaries*, accessible en ligne.
- (9) Mackie, Gerry. *Democracy Defended*, Cambridge, Cambridge UP, 2003.
- (10) Fallis, Jay J.M. *As Easy as ABC : Investigating Canada's Current Electoral System and Proposing an Alternative*, thèse, Université de Toronto, 2015, rapport de recherche de maîtrise inédit.
- (11) Fallis, *As Easy as ABC*, rapport de recherche de maîtrise inédit.
- (12) *Ibid.*
- (13) Ontario. Élections Ontario, Statistical Results/Résultats Statistiques (du référendum sur la réforme électorale de 2007).
- (14) Pitcaithly, Mary, et Andy O'Neill. « Witness Testimony from Meeting 20 », Processus du Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE), Ottawa, ON, ParIVu, 31 août 2016, accessible en ligne.
- (15) Marsh, Michael, et Michael Gallagher. « Witness Testimony from Meeting 7 », Processus du Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE), Ottawa, ON, ParIVu, 26 juillet 2016, accessible en ligne.
- (16) *Ibid.*
- (17) Pitcaithly et O'Neil. *Witness Testimony from Meeting 20*, ERRE.
- (18) Pilon, Dennis. « Your Op/ed », message à l'auteur, 26 août 2016, courriel.
- (19) Emerson, Peter. « The Original Borda Count and Partial Voting », *Social Choice and Welfare* 40.2 (2011), accessible en ligne.



(20) Reilly, Benjamin. « Social Choice in the South Seas: Electoral », *International Political Science Review* 23.4 (2002).